



■ Technique :

Fonction: DIRECTEUR (TRICE) DE TRAVAUX

Rattachement: Directeur Général

Responsabilités: Il (elle) prend en charge la direction des opérations de travaux d'agencement d'espaces tertiaires et pilote une équipe de conducteurs de travaux. A ce titre, il (elle) a en charge les principales responsabilités suivantes :

- Répartir les travaux entre les conducteurs de travaux par secteur géographique, catégorie de clientèle ou type de produits, et complexité des chantiers ; Organiser les moyens humains, matériels nécessaires à la bonne exécution des chantiers
- Animer, encadrer et coordonner le personnel de son service et veiller au maintien d'un climat favorisant le bon déroulement des opérations
- Mettre en place les outils de reporting permettant un suivi de qualité de l'activité de son équipe
- Contrôler la qualité technique des réalisations.
- Contrôler la bonne observation des règles d'hygiène et de sécurité.
- Contrôler la tenue à jour des dossiers administratifs des sous traitants.
- Travailler en étroite coordination avec tous les services de la Société, et notamment le service commercial, le bureau d'études, la fabrication
- Elaborer le budget fonctionnel.
- Animer les relations avec les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage, les autres intervenants et les autres services de la société
- Négocier les conditions tarifaires des travaux supplémentaires et des éventuelles pénalités ou contrôler et valider les conditions négociées par les conducteurs de travaux
- veiller à la bonne gestion contractuelle et financière des chantiers et à la satisfaction des clients. A ce titre, s'assurer de la réalisation des dossiers administratifs des opérations, du respect des plannings, des budgets et des spécificités techniques des opérations négociées avec le client en conformité avec les règles en vigueur et directives internes et contrôler les marges
- assurer le Reporting de l'ensemble de ses services et la définition et la mise en œuvre des plans d'actions de la société pour la réalisation des travaux



Profil: Formation : Bac + 3 technique minimum en bâtiment, menuiserie ou agencement

Expérience : 10 à 15 ans dans une fonction similaire d'encadrement d'équipes de travaux sur des chantiers du second œuvre et de l'agencement avec gestion de sous-traitants et conduite de travaux sur plusieurs lots de corps d'état secondaires.

Une expérience dans la cloison amovible, le plafond suspendu, la menuiserie bois et l'agencement et/ou tout autre corps d'état architectural ou technique est vivement souhaitée.

La possession du Permis B ainsi que la maîtrise des outils informatiques (word, excel, internet) sont impératives.

Rémunération: à définir (fixe + variable)